

REVUE DE PRESSE



27 OCTOBRE 2015

> 16 NOVEMBRE 2015



Un nouveau service pour l'urbanisme



Patrick Potts, vice-président à l'habitat et Yannick Paquin, technicien urbaniste expliquent le nouveau service Terres de Lorraine Urbanisme.

L'État n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres d'une intercommunalité de plus de 10.000 habitants, ce qui est le cas de Moselle et Madon depuis le 1er juillet 2014.

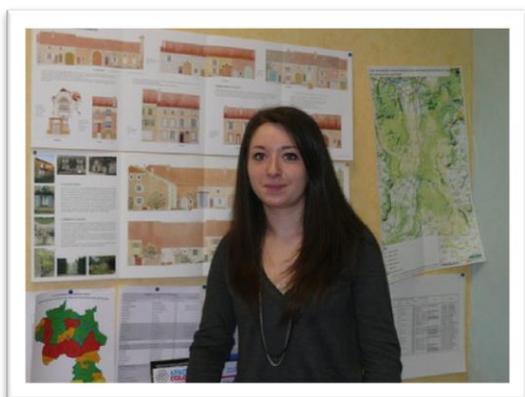
Dans ce cadre et afin de mutualiser les moyens, les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine ont décidé de s'organiser pour proposer un socle commun de services aux communes du territoire avec la création du nouveau service Terres de Lorraine Urbanisme. Patrick Potts, vice-président à l'habitat explique que cet outil permettra d'accompagner les porteurs de projet, de renseigner sur les règles d'urbanisme, de guider dans la constitution d'un dossier comme la demande d'un permis de construire, quelles pièces à fournir et d'expliquer les motivations d'un avis rendu par le service instructeur. Ce nouveau service s'adresse à tous les habitants, à tout organisme dans le processus de construction et aux architectes, lotisseurs ou aménageurs. Patrick Potts précise que le maire garde bien sa compétence pour la délivrance des permis et que chaque pétitionnaire devra toujours déposer son dossier en mairie. Terres de Lorraine Urbanisme interviendra en amont ou après dépôt du dossier en mairie. Une permanence a été créée dans chacune des quatre communautés de communes du Pays Terres de Lorraine. Pour Moselle et Madon, elle se tient le vendredi matin de 9 h à 11 h au pôle technique de la CCMM, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons. Pour toutes les demandes, Yannick Paquin, technicien urbaniste conseille de contacter le service instructeur (Terres de Lorraine Urbanisme) afin de fixer un rendez-vous.

L'instructeur pourra disposer du dossier et des renseignements utiles lors de la permanence.

Contact : 03.83.63.76.70 ou par mail : accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr (du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30). Adresse postale : TDLU BP 20069 Toul cedex.

Vendredi 06 novembre 2015 / Colombey-les-Belles

Terres de Lorraine Urbanisme tient des permanences à Colombey



Cécily Sorrentino est prête à accueillir le public.

La loi ALUR a transféré les missions d'instruction des actes d'urbanisme, jusque-là réalisées par les services de l'Etat, aux communes. Pour remédier à ce désengagement, les Communautés de Communes du Pays de Colombey et du sud Toullois, de Moselle et Madon, du Toullois et du Pays du Saintois se sont regroupées pour proposer un service commun de qualité.

Baptisé « Terres de Lorraine Urbanisme », ce nouveau service gère l'instruction des autorisations du droit des sols pour accompagner les communes dans l'instruction des permis de construire, permis d'aménager ainsi que d'autres autorisations d'occupation des sols et actes d'urbanisme.

Situé à l'hôtel de ville de Toul, Terres de Lorraine Urbanisme accueille le public et les élus du mardi au vendredi de 9 h à 12 h, sur rendez-vous. (Contact : 03.83.63.76.70 ou accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr)

Cécily Sorrentino est instructrice à Terres de Lorraine Urbanisme. Elle est référente pour le Pays de Colombey et du Sud Toullois et accueille le public et les élus sur rendez-vous, lors de permanences au siège de la Communauté de Communes à Colombey-les-Belles les jeudis matin, de 9 h 30 à 12 h. Contact : 03.83.63.76.73 ou csorrentino-tdlu@cc-mosellemadon.fr

Dimanche 08 novembre 2015 / Viterne

Viterne : des jeux libres au RAM



Rendez-vous le 11 décembre pour la découverte d'un parcours sensoriel.

Huit assistantes maternelles et 19 enfants âgés de quelques mois à presque 3 ans se sont réunies vendredi. Les assistantes maternelles venaient des communes suivantes : Xeulley, Pont-St-Vincent, Maizières, Chaligny, Chavigny, Pulligny et bien sûr de Viterne.

L'accueil est possible dès 9 h. Les participants arrivent de façon échelonnée jusqu'à 10 h.

Tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'une activité. « Ce matin, nous devions avoir éveil musical avec une intervenante de l'école de musique de Moselle-et-Madon, mais elle n'est jamais venue. Dommage pour les participants. Du coup, nous avons improvisé un temps de chants et comptines avec entrain : la famille tortue, les petits poissons dans l'eau et cie ! Les enfants ont pu profiter de temps de jeu libre. Les matinées d'éveil permettent aux enfants de rencontrer de nouvelles personnes, de s'approprier de nouveaux lieux et de nouveaux visages. Cela participe à leur socialisation dans la collectivité ».

Les interactions entre enfants lors du « Jeu libre » sont riches : « On apprend à jouer ensemble, on imite les gestes des adultes avec la dînette, on explore son équilibre avec les porteurs, ou encore simplement on observe ».

Pour les adultes, c'est aussi un moment riche de rencontres entre pairs. « On échange, et cela permet de rompre l'isolement de la profession ».

Rendez-vous le 11 décembre à Viterne pour la découverte d'un parcours sensoriel pour petits et grands.

Mercredi 11 novembre 2015 / Sexey-aux-Forges

Opération programmée sur les vergers



Des passionnés de vergers à l'heure du bilan

La CCMM a organisé depuis 2014 des Opérations programmées d'amélioration des vergers et des vignes (OPAVV) dans les 7 communes nouvelles de la CCMM. Les intervenants ont prélevé des échantillons de fruits dans les différents vergers de particuliers avec l'aide des Croqueurs de pommes. Lundi soir, à la mairie, c'était l'heure du bilan des opérations pilotée par l'AREFE (Association régionale d'expérimentation fruitière de l'Est) représentée par son directeur Quentin Hoffmann. Une

trentaine de personnes dont plusieurs maires et des représentants des communes ont assisté à l'exposé du bilan des prospections développé par Morgane Klink qui, commune après commune, a détaillé le résultat des travaux de l'OPAVV. L'inventaire des vergers visités révèle 133 fiches variétales recensées sur les pommes, poires, cerises, nèfles, noix, mirabelles, quetches.

Dans les actions à venir, restitution dans chaque commune d'un catalogue variétal, consultable en mairie, conseils et encouragements pour l'implantation de futurs vergers conservatoires afin de préserver des espèces rares ou moins connues d'arbres fruitiers.

En conclusion, chaque commune concernée peut déjà réfléchir sur l'implantation et la situation d'un verger et préparer le terrain.



COMMUNES

CCMM

Jeudi 29 octobre 2015 / Chaligny

Au fil des délibérations

Neuf délibérations, approuvées par le conseil municipal, sous la présidence de M. Filipe Pinho, maire. Au menu : les subventions aux associations, le prêt de matériel, la convention Terres de Lorraine urbanisme, la convention de location d'un véhicule, l'avenant au contrat de location Marie-Claude Bontemps, l'entretien du fourneau gaz de la salle polyvalente, la vérification des installations électriques et de gaz de l'église et de la salle polyvalente, le loyer de bail de chasse, la décision modificative N° 2.

Le conseil décide d'attribuer les subventions aux associations. Le maire informe le conseil que des bornes électriques escamotables interdisent dorénavant l'accès des véhicules à la « place des Tricoteries » et la mise à disposition d'une télécommande dans les cas de livraisons importantes ou de déménagements, s'effectuera moyennant le dépôt d'une pièce d'identité et d'une caution de 100 EUR (qui sera rendue après restitution de la clef intacte).

Certaines activités péri-éducatives nécessitent des déplacements qui ne peuvent s'effectuer à pied. Le recours aux transports en commun privés étant trop cher et les transports collectifs mis en place par la CCMM n'étant pas toujours adaptés, le maire propose au conseil municipal de louer un minibus à l'association APIC pour la somme de 180 EUR TTC par mois. Le maire présente les modifications qu'il convient d'apporter au budget pour permettre l'achat de quelques matériels et des travaux d'aménagement d'un massif de plantations à l'école maternelle du Val Fleurion.

Un recours contre l'approbation du PLU a été introduit auprès du Tribunal administratif de Nancy par M. et Mme Paul-Jean Thouvenin. Le maire demande l'autorisation de défendre la commune et d'avoir recours à un avocat.

Le règlement de fonctionnement de la crèche a donné lieu à quelques observations de la part du médecin de PMI, le nouveau a été approuvé. Le compte rendu détaillé est affiché à la mairie depuis le 26 octobre 2015.

Mardi 03 novembre 2015 / Xeulley

Une mutuelle santé pour les agents communaux

Le conseil municipal s'est réuni ce samedi, en séance ordinaire, avec 11 présents, 3 pouvoirs et un absent, afin de délibérer sur une seule question ajournée lors de la réunion du lundi 26 octobre, pour le risque santé organisée complément d'information, à l'ordre du jour : Mutuelle "Santé" des agents communaux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque "santé" organisée par le centre de gestion 54 pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2016 auprès du groupement d'opérateurs retenu Interiale (assureur)/Gras Savoye (courtier gestionnaire), en charge du lancement et de la gestion de la convention de participation "Santé" et de fixer à 12,50 EUR par agent et par mois, la participation

financière de la collectivité au risque santé susmentionné (quelle que soit la qualité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent).

Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

Mardi 03 novembre 2015 / Pulligny

Au fil des délibérations

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Subventions : à l'unanimité le conseil sollicite des services de l'État une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2015. La demande concerne les travaux de mise en sécurité de la place Général-Leclerc. Coût estimé à 132.292 EUR HT.

À l'unanimité, le conseil décide d'inscrire au titre de la dotation de solidarité 2015 l'achat de 9 ordinateurs afin d'équiper l'école primaire pour un montant de 5.850 EUR HT.

Forêt : le bois et taillis des parcelles 26, 27, 37 et 38 du bois de Remezaine seront mis en vente par tirage au sort et sous contrôle des services de l'ONF au prix de 15 EUR le stère.

Baux ruraux : du 15 mars 2015 au 14 mars 2024 sont renouvelés les baux ruraux concernant des parcelles de la section A formant 3 lots distincts de 9,26 ha, 0,26 ha et 12,36 ha, détails des numéros à consulter en mairie. Suivant l'arrêté préfectoral, la valeur locative initiale du bail est fixée à 105,97 EUR l'ha.

Assurance personnel communal : le conseil, à l'unanimité décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé organisée par le centre de Gestion 54 pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Il fixe à 15 EUR par mois et par agent la participation de la collectivité à ce risque santé (le minimum requis était de 5 EUR).

Bons-cadeaux aux seniors à partir de 65 ans : par 12 voix et 3 abstentions, le montant est fixé à 33 EUR.

La loi NOTRe rétablissant la désignation de délégués suppléants aux conseils communautaires, Audrey Normand est désignée comme représentant communal suppléant au conseil communautaire de la Communauté de communes Moselle et Madon.

Mercredi 04 novembre 2015 / Maron

Menu chargé au conseil

En ouverture de séance, les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activité 2014 de la communauté de communes Moselle Madon dont dépend Maron.

Espace Filinov à Chaligny. Certains conseillers exprimèrent un doute sur l'opportunité d'avoir prévu des cellules commerciales dans le nouvel espace d'activités Filinov à Chaligny, alors que de nombreux commerces ont fermé leurs portes à Neuves-Maisons, localité la plus importante de la CCMM.

Subvention projet éducatif et pédagogique : au menu, la subvention versée pour conduire un projet éducatif et pédagogique en direction des jeunes de 14 communes de la CCMM ayant mutualisé leurs moyens. Une contribution est demandée à chaque commune pour conduire ce projet. Comme seuls 2 ou 3 jeunes de Maron y participent habituellement, le conseil envisage de ne plus verser la subvention dont le montant, qui était à l'origine de 2.500 EUR/an, a atteint maintenant la somme de 5.000 EUR/an.

Attribution des marchés aux entreprises. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les différents points abordés. Dans un premier temps, le maire informa de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes, pour la réhabilitation en appartements du bâtiment de l'ancienne mairie, à savoir, la maçonnerie à HCT, la plâtrerie à DESSA Construction, la menuiserie à Rochotte Menuiserie, la plomberie à Wichard Jean-Claude, l'électricité-ventilation à Oselec, les revêtements de sols et la peinture à Rousseau et fils ; le tout pour un total de 88.292,41 EUR HT.

Élection nouveau membre. Il fut aussi procédé à l'élection d'un nouveau membre délégué au sein du conseil municipal à la régie de Télédistribution, Florence Audureau, qui remplace Aline Bernard, démissionnaire.

Dimanche 08 novembre 2015 / Chavigny

Finances et travaux de sécurité au menu

Le conseil municipal réuni jeudi 5 novembre sous la présidence du maire Hervé Tillard, a examiné et approuvé à l'unanimité plusieurs points inscrits à l'ordre du jour.

À savoir des travaux de sécurisation des locaux pour des activités périscolaires, subventionnés et un virement de crédit. Le besoin d'installer un bras pour ferme-porte nécessite un complément de 232 EUR. Le congélateur de la salle socio-éducative est H.S. La fourniture d'un nouveau matériel oblige une inscription au budget de 701 EUR. Ces sommes seront virées du compte "chauffage, fenêtres" excédentaire.

Demande de subvention: L'acquisition de la nouvelle structure de jeux pour l'école maternelle, type Tobo'Gliss, fournie par la société Acodis pour un montant de 4.700 EUR HT, fait l'objet d'une demande de subvention au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la

dotation de solidarité 2015 par le conseil municipal qui s'engage à maintenir en état cet équipement.

Tarif d'insertions publicitaires : considérant la parution d'un magazine municipal en complément du bulletin 4 pages existant, le conseil décide et fixe les tarifs des inscriptions comme suit : format PDF prêt à être imprimé ; supplément mis en page (Lor'Numérique) : 1/16 de page : 48 EUR et 8,40 EUR ; 1/12 de page : 66 EUR et 8,40 EUR ; 1/6 de page : 84 EUR et 10,80 EUR ; 1/4 de page : 117 EUR et 19,20 EUR ; 1/2 page : 168 EUR et 33,60 EUR ; 1 page : 234 EUR et 54 EUR. La Sté Lor'Numérique réalisera la mise en page et sera chargée des échanges avec les entreprises intéressées par l'insertion d'une publicité dans le magazine communal.

Rapport d'activités 2014 de la Com'com de Moselle et Madon : le rapport d'activités a été envoyé par mail à la mairie. La convention d'aménagement de la zone ZAC Brabois-Forestière a été signée avec la Société d'Équipement du Bassin lorrain (SEBL).

Dimanche 08 novembre 2015 / Méréville

Au fil des délibérations

Les points suivants ont été évoqués, après délibération du conseil réuni dernièrement.

Création d'une commission du personnel

Le conseil décide de créer la commission permanente Emploi/Personne. 6 membres ont été désignés.

Tarifs concessions cimetière au 1^{er} janvier 2016 : emplacement de concession 15 ans : supprimé. 30 ans : 200 EUR, 50 ans : 300 EUR. Les tarifs des columbariums restent inchangés, à savoir : case au columbarium : 15 ans : 500 EUR, 30 ans : 1 000 EUR. Concessions pour les cases « urnes », 15 ans : 250 EUR, 30 ans : 500 EUR. Jardin du souvenir : dispersion des cendres : gratuit.

Mise à disposition du matériel communal, révision des tarifs et application au 1^{er} janvier 2016 : la location du matériel communal au forfait de 20 EUR ne change pas, la caution de 100 EUR passe à 200 EUR. Ainsi que le prêt gracieux de la remorque 2 fois/an, accordée aux Mérévillois, dépôt et reprise de la remorque, et sous certaines conditions. Ce forfait chargement/déchargement (inclus les stands communaux) est fixé à 9 EUR TTC la demi-heure par employé.

Désignation d'un suppléant communautaire : Cédric Trochain est nommé délégué suppléant au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité de Moselle et Madon.

Dénonciation de mise à disposition d'un emplacement de commerce ambulant : l'autorisation d'occupation du domaine public par cet occupant, déjà notifié par lettre recommandée et restée sans réponse, est dénoncée. Un remboursement sera effectué selon la somme perçue, au prorata du temps d'occupation

Dénonciation convention Cournault, chemin Saint-Thiébaud : considérant que cette convention est nominative et que M. Cournault n'est plus propriétaire du bien immobilier. La convention de 1998 est dénoncée et mise à disposition du chemin rural dit de Saint-Thiébaud.

Amortissement de frais d'urbanisme : le conseil décide d'amortir les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme, simple écriture comptable, la dépense est neutre.

Dimanche 08 novembre 2015 / Sexey-aux-Forges

L'intercommunalité à l'ordre du jour

La réunion du conseil municipal vendredi soir, présidée par Patrick Potts, maire, a débuté par une présentation de la carte de l'intercommunalité actuelle comparée avec une carte de l'évolution des intercommunalités d'ici 2017.

Selon les propositions des élus de la CCMM, le conseil est favorable au confortement d'un périmètre à taille humaine qui ne souscrit pas à une approche consistant à rechercher des structures de plus en plus grandes qui créeraient un fossé entre les élus et les habitants qui risqueraient de plus s'y reconnaître.

Dotation de solidarité 2015 : la dotation de 4.428 EUR sera utilisée pour des travaux rue du Haule.

Dotation d'investissement transitoire 2015 d'un montant de 33.319 EUR sera versée sur les travaux rue des Champs.

Après une courte délibération, le conseil décide de supprimer les charges pour la location des appartements de la commune.

Protection sociale : faisant suite à un appel d'offres du centre de gestion pour une protection sociale complémentaire "risque santé" des agents, le conseil accepte de verser une part de la cotisation à une mutuelle pour les agents qui le désireront.

SIS : le conseil accepte de mettre Corinne Koenig, agent communal, à disposition du Syndicat intercommunal scolaire Maron/Sexey.



ACTUALITES

DIVERSES

Une ligne remise sur les rails



Sur Jarville-Pont-Saint-Vincent, le thermomètre ralentit parfois les trains ! Photo Pierre MATHIS

Entre Jarville et Pont-Saint-Vincent, la vitesse des trains dépend... du thermomètre ! 19 MEUR seront injectés en 2016 pour rénover une ligne qui dessert le sud meurthe-et-mosellan et les Vosges.

Une ligne ferroviaire où la vitesse des trains dépend de la météo ? Oui, ça existe ! Entre Nancy et les Vosges. Ou plus exactement entre Jarville et Pont-Saint-Vincent. La voie ferrée est dans un état si dégradé qu'il faut plafonner la vitesse des rames à 40 km/h quand la température extérieure atteint 28° (soit 40° au niveau des rails). C'est un peu la fable du thermomètre et du train !

La question de la dégradation de cet axe ferroviaire n'est évidemment pas nouvelle. Certains prédisaient même au milieu des années 2000 que la ligne aurait disparu sous une décennie.

Hé bien oui, les trains n'y circuleront pas l'été prochain... Mais point question de rayer du paysage cette liaison ferroviaire. Nul problème également de thermomètre. Tout au contraire.

19 MEUR vont être injectés dans la rénovation complète (ballast, traverses, rails) de cette ligne dont les usagers ne connaissent que trop les aléas. 16 MEUR le seront par SNCF Réseau, 1 MEUR par l'État dans le cadre du contrat de plan.

Rails, ballast, traverses

Alors que le Grand Nancy apporte 0,5 MEUR (lire ci-dessous), la Région devrait également valider ce jeudi en assemblée plénière une enveloppe exceptionnelle de 1,5 MEUR, « confortant ainsi le pas énorme effectué par SNCF Réseaux », insiste Patrick Hatzig, vice-président aux transports au Conseil régional.

Les travaux, sauf imprévu, s'étaleront sur quatre mois avec des opérations de nuit du 30 mai au 25 juin 2016, une fermeture complète de la ligne du 27 juin au 2 septembre (bus de substitution) puis, encore de nuit, des interventions de finition durant septembre.

La double voie sera renouvelée sur 12 km environ entre Jarville et Neuves-Maisons, six passages à niveau requalifiés. Pour améliorer le confort, ce sont des longs rails soudés qui seront utilisés. Courant octobre 2016, les risques de limitation de vitesse seront ainsi levés, ce qui ouvrira la voie au fameux cadencement.

Offre cadencée

Actuellement, la section Nancy-Pont-Saint-Vincent enregistre environ 200.000 voyageurs à l'année dont 45 % entre Pont-Saint-Vincent et Nancy, 20 % en correspondance sur la cité ducale et 35 % en lien avec la partie vosgienne de la ligne. Aux heures de pointe, sur ce tronçon, « un train circulera toutes les demi-heures dans les deux sens (toutes les heures en

période creuse) », explique Patrick Hatzig. « L'offre cadencée permettra de proposer deux allers-retours supplémentaires entre Nancy et Pont-Saint-Vincent (dont un prolongé sur Contrexéville) ». Ces trains seront en correspondance (délai de 11 minutes) avec les trains rapides Nancy-Metz, améliorant ainsi la connexion entre le Sillon lorrain et l'ouest vosgien.

Sur la section Nancy-Contrexéville (170.000 voyageurs en 2014, année marquée par une période de travaux), six allers-retours quotidiens sont prévus en semaine. « Le temps de trajet sera de 1 h 25 pour tous les trains, hormis l'aller-retour omnibus. »

Reste aux usagers à endurer la période de travaux, même si elle a essentiellement lieu pendant l'été 2016. Quelques galères en perspective...

Samedi 07 Novembre 2015 / Maron

Dominique Potier en tournée



Echanges enrichissants avec le député de Meurthe-et-Moselle, filmé par France 3 pour la réalisation d'un documentaire.

Ce jeudi, Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, accompagné de son collaborateur Jean-Jacques Rihm, est venu à la rencontre des habitants de Maron, accueillis par la municipalité. Une quinzaine d'entre eux avaient fait le déplacement. Une équipe de France 3 suivait le parlementaire dans ce déplacement aux fins de réalisation d'un documentaire sur la personnalité de celui qui, fidèle à sa parole lors

de sa campagne, avait promis : « A mi-parcours du mandat, je veux écouter, échanger et rendre compte de mon activité de parlementaire »

Après avoir rappelé son cheminement dans la vie publique, se définissant comme « un indien en politique », il a présenté son équipe et les combats qu'ils se sont fixés : vigilance contre les paradis fiscaux, lutte contre l'indolence de la société (retrouver les valeurs républicaines, le civisme, redonner sa place au travail), humaniser la mondialisation et garantir la dignité humaine. Dominique Potier a été interpellé par les participants sur le sentiment général d'impuissance de l'Etat à assurer une gestion équitable de la société : les habitants ont exprimé le mal-être des Français « face aux errements du gouvernement, la non-transparence des politiques », les conditions de travail pénibles ou les problèmes du monde rural et forestier ; le maire et les élus ont dénoncé les difficultés à gérer une commune manquant cruellement de ressources. Le parlementaire a tenu à répondre à chacun, reportant à une autre séance une discussion plus approfondie sur certains points.

A son arrivée à Maron, le député avait déjà à son actif la visite de 188 communes, croisé 1.500 citoyens, découvert les paysages ruraux et urbains de sa circonscription, le plus souvent en compagnie de sa suppléante Martine Huot-Marchand, absente ce jour de Maron, participant à une autre manifestation.